

Paris, le 7 octobre 2020

## Sauver des vies : la Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projets pour l'implantation de défibrillateurs cardiaques et la sensibilisation de la population

**Dans le cadre de son action pour la promotion de l'égalité des chances en santé, et plus particulièrement de son axe « Sauver des vies », la Fondation d'entreprise CNP Assurances lance un nouvel appel à projets pour soutenir les collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants qui s'engagent à implanter des défibrillateurs cardiaques et à former la population à leur utilisation.**

Plus de 50 000 personnes décèdent chaque année en France d'un arrêt cardiaque extrahospitalier. Dans notre pays, le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque est de seulement 5 % alors qu'il atteint 40 % dans les pays européens où la population est mieux formée aux gestes qui sauvent et où l'ensemble des lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes (DAE). Une intervention rapide favorisée par la connaissance des gestes de premiers secours et l'utilisation d'un défibrillateur permet de sauver de nombreuses vies.

La Fondation d'entreprise CNP Assurances se consacre depuis 10 ans à une meilleure prise en charge de l'arrêt cardiaque sur l'ensemble du territoire. Elle a ainsi déjà soutenu l'installation de plus de 4 500 défibrillateurs dans 3 000 collectivités territoriales ainsi que des programmes de sensibilisation et de formation du grand public aux gestes qui sauvent. La Fondation a joué un rôle précurseur en ce domaine dans lequel la législation a renforcé, au cours des dernières années, les obligations des collectivités territoriales.

Pour ce nouvel appel à projets, la Fondation recentre son soutien aux collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants. Sous certaines conditions d'éligibilité et après examen du dossier par son conseil d'administration, la Fondation peut ainsi leur apporter un soutien financier pour l'équipement d'un défibrillateur mis à disposition en extérieur ou accessible 24/24. L'équipement est lié obligatoirement à des actions de sensibilisation et de formation aux gestes qui sauvent.

*« L'amélioration de la prise en charge de l'arrêt cardiaque est l'affaire de tous. Ce n'est pas un acte médical mais un geste citoyen. Dans le cadre de sa mission de promotion de l'égalité des chances en matière de santé, la Fondation d'entreprise CNP Assurances a joué un rôle précurseur dans ce domaine. Elle poursuit aujourd'hui son engagement en apportant un soutien ciblé sur les collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants tout en se recentrant sur les volets formation et sensibilisation »,* explique Agathe Sanson, vice-présidente de la Fondation d'entreprise CNP Assurances.

Les dossiers sont à déposer avant le 30 octobre 2020.

## Pour présenter un projet :

- Télécharger le dossier de candidature sur le site [cnp.fr \(https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/qui-sommes-nous/la-fondation-cnp-assurances/notre-mission-arret-cardiaque-et-premiers-secours\)](https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/qui-sommes-nous/la-fondation-cnp-assurances/notre-mission-arret-cardiaque-et-premiers-secours)
- Envoyer le dossier de candidature exclusivement par mail à [fondation@cnp.fr](mailto:fondation@cnp.fr) (version Word non protégée).

## À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays. CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 412 M€ en 2019.

## A propos de la Fondation d'entreprise CNP Assurances

Créée en 1993, la Fondation CNP Assurances est engagée en faveur de la santé publique. Son rôle ? Promouvoir, soutenir et initier toute action et tout projet d'intérêt général développé dans le champ de la santé. Devenue Fondation d'entreprise en 2011, elle s'inscrit dans le prolongement de la mission de CNP Assurances : protéger, dans la durée, les personnes et tout ce qui compte pour elles. Les actions soutenues par la Fondation d'entreprise cultivent la valeur d'ouverture qui caractérise la marque et anime les collaborateurs de CNP Assurances. Ouverture aux autres, aux personnes vulnérables, aux partenariats innovants et aux solutions utiles. La Fondation CNP Assurances a pour axes d'intervention : réduire les inégalités sociales de santé et sauver des vies. Elle est signataire de la Charte du mécénat rédigée par ADMICAL et ses adhérents et ouverte à tous acteurs du mécénat d'entreprise.

## Contacts

### Presse

Florence de Montmarin	+33 (01) 42 18 86 51
Tamara Bernard	+33 (01) 42 18 86 19
Caroline Ceintrey	+33 (01) 42 18 85 73

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez-nous sur :   

